



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre  
(reconnue d'utilité publique)

EDITION DE L'AMICALE  
« LES CAPTIFS DE LA FORÊT NOIRE »

REDACTION ET ADMINISTRATION  
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>)  
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 4841-48



## NOTRE TOMBOLA

Les anciens adhérents de l'Amicale connaissent le fonctionnement de la tombola V B dont le dernier tirage a eu lieu le 26 février 1956.

Pour nos amis qui ont adhéré à l'Amicale depuis cette date, nous leur rappellerons que cette tombola est uniquement consacrée au Fonds d'Entr'aide. Le bénéfice de cette manifestation va entièrement à notre Caisse de Secours.

**As-tu payé ta cotisation ?**

**N'oublie pas ton devoir d'amicaliste !**

**Fais-le avant l'envoi du mandat-cotisation !**

**La date limite approche !**

Merci. E. Géhin.

Il est inutile, bien sûr, de vous parler de l'utilité de cette Caisse de Secours. Vous êtes, comme nous, au courant des difficultés de l'existence. Pour un être sain et valide, ces difficultés peuvent se surmonter. Mais, pour un être malade, c'est un terrible handicap. Il faut l'aider à surmonter sa défaillance passagère. Il faut l'encourager dans sa lutte opiniâtre contre l'adversité.

Vous savez que les travaux de mines, de tunnels, de barrages, de certaines usines en Allemagne, — beaucoup de nos camarades ont travaillé des journées entières pendant des mois avec de l'eau jusqu'à mi-jambes, — ont laissé dans l'organisme de ces camarades

des traces profondes. Maintenant, l'âge aidant, ces traces se réveillent et la maladie fait son entrée dans des foyers jadis florissants. Aussi le nombre de nos malades augmente-t-il sans cesse. Le plus terrible, dans ce drame de la vie, c'est que nos pauvres camarades ne peuvent compter que sur nous. Entre prisonniers, il ne doit pas y avoir d'égoïsme. Comme là-bas, au temps sinistre des barbelés, il faut nous tenir au coude à coude.

Votre Amicale, vous le savez, fait tout son possible. Mais elle ne peut le faire que dans la mesure où vous lui en donnez les moyens. Et ce qu'elle vous demande est bien peu de chose à côté du désespoir de certains de nos camarades.

si éveiller davantage l'attention des acheteurs de billets.)

Il y a également des camarades de Paris et de Province qui nous adressent des lots. Nous demandons à ceux qui le peuvent de nous aider dans cette partie. Des camarades commerçants, ou industriels, ou représentants, peuvent nous envoyer des lots qui viendront augmenter le nombre de ceux que l'Amicale achète et aideront à diminuer nos dépenses.

Nous demandons donc à tous nos amis de se pencher sur le problème de notre tombola, de nous dire leur point de vue à ce sujet. Comment verraient-ils notre prochaine tombola : Prix du billet, nombre de lots, etc...

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous lirons leur réponse. Il en sera tenu compte pour l'élaboration du règlement, et la Commission de la Tombola ne prendra ses ultimes décisions qu'après leur examen. Et ainsi vous participerez tous à l'œuvre commune.

Nous attendons vos lettres et suggestions.

H. Perron.

**UN JOUR  
OU L'AUTRE  
VOUS AUREZ BESOIN  
DE NOUS  
et  
NOUS AVONS BESOIN  
DE VOUS**

## AUX KOMMANDOS D'ULM

Le soleil paresseux, en ce dimanche 3 mars, perce à peine le brouillard matinal qui recouvre la capitale et semble accroché à la coupole du Sacré-Cœur.

Son disque rouge, annonce-t-il une belle journée ? Oui, sans doute, puisque c'est la « Journée des Anciens d'Ulm », qui commémore aujourd'hui le 12<sup>e</sup> anniversaire du retour.

La veille au soir, le R.P. Vernoux, président des Anciens d'Ulm et vice-président de l'Amicale V B, accompagné d'Yvonet, infatigables et si dévoués, recevaient, en gare du Nord, nos camarades belges : Emile Legrain, venant de Taminnes, Druetz, arrivant de Bruxelles, et Schneider, de Namur.

Le matin, c'est le pieux hommage à nos morts. Le Père célèbre la messe à leur intention.

Rassemblés devant l'église Saint-Joseph, les drapeaux belge et français, portés par Druetz et Mesgny, claquent au vent et précèdent le cortège des Anciens d'Ulm.

Magnifique cérémonie avec l'éloquent sermon plein d'actualité du Père Magnin.

Puis c'est l'absoute

Le Père, très ému, fait l'Appel des Morts. Aux premiers rangs de l'assistance, on remarquait Mme Girod et ses enfants réunis en un douloureux anniversaire.

La cérémonie est terminée.

Le soleil se montre radieux, et chacun de se diriger vers cette « Ville de Quimper », coquet restaurant au décor typiquement breton, où a lieu le traditionnel banquet.

Nous sommes 97, dans une ambiance du tonnerre ! et la gaieté et les rires sont rois.

C'est l'heure des discours.

Le Père parle, remercie, jetant des fleurs ! aux uns, aux autres, plein d'espoir et confiant dans l'esprit d'équipe qui anime les Anciens d'Ulm.

L'ovation qui lui est faite résume tout commentaire.

Il la partage avec Yvonet, organisateur de cette journée, et dont dépend tout le succès.

Il y a aussi le « Discours Viard » dont je ne vous parlerai pas, puisque, chaque fois, il transforme l'assistance en salle lacrymogène.

La prochaine fois, n'oubliez pas votre mouchoir.

Passons au spectacle. Les joyeux accents de l'orchestre Grenier font valser et tourner la tête.

Puis c'est Le Saout qui mime et nous conte « Le Mec à Maman ». Comique parfait, il déchaîne en ce lever de rideau le rire et des vifs applaudissements mérités.

Jean Blac, en Vicomtesse ! Julien Duez, en petit jeune homme timide, nous mènent en consulta-

tion chez le docteur, Roger Rein, et, si vous avez un bégalement tenace, n'hésitez pas d'aller le consulter. Ce dernier connaît un remède... infaillible.

Bravo à ces brillantes vedettes, plus en forme que jamais.

Voici Jean Batut, qui, sur son « Monocorde », nous charme par ses douces mélodies napolitaines et fait vibrer les magnifiques accents de l'« Ave Maria », de Schubert. Encore bravo.

Il n'est pas toujours facile de bien vendre... ou l'excès en tout est un défaut.

Schroeder est le parfait vendeur ; Fauchoux, la cliente grande dame ; Crouta, le client... martyr ; Vialard, avec un avancement inespéré, vous recommandent la prudence dans vos achats et emportent de chaleureux bravos.

Berchot, souffleur discret, a droit de partager ces applaudissements.

De nouveau, Jean Batut, qui, dans son tour de cartes, sur les Anciens d'Ulm, et dont vous pourriez lire, dans le prochain « Ormeau », toute la finesse et l'esprit, remporte un véritable triomphe qu'on ne résume pas. Encore bravo, Jean.

Puis c'est à Bader, qui, de sa voix grave, nous envoie cette belle romance wallonne, pleine de mélancolie. Bravo... mais une chanson c'est peu quand on chante si bien.

C'est au tour de Schneider, sympathique Belge, et fin chansonnier, d'improviser avec quel art « Quand les Anciens d'Ulm viennent à Paris » et « Avez-vous vu... Gégène ». Tous nos bravos. Montmartre ne demande qu'à l'adopter.

Voici venir les enfants, qui apportent, de tout leur cœur, leur concours à la fête du papa prisonnier.

Arlette Grenier, délicieusement travestie, chante le « Carnaval à Rio ».

Jean-Pierre Schroeder, de ses petites mains, fait chanter l'accordéon de Grenier, avec justesse et doigté.

Bravo à ces petits qui deviendront grands et... pleins de talent.

Le bal repart. Les couples tourbillonnent... et quand il faut se séparer, à regret, on parle déjà de l'an prochain.

K.G. 29.186.

Pour ne pas vous importuner, votre Amicale n'organise sa tombola que tous les deux ans. Ainsi le tirage de la prochaine aura lieu au début de l'année 1958. Mais le départ en sera donné après les vacances 1957.

En principe, nous adressons à chaque adhérent un carnet. Bien entendu, les camarades qui pourraient en placer plusieurs peuvent nous le faire savoir. Le règlement de la prochaine tombola est à l'étude et le prix du billet n'a pas encore été fixé. Le Bureau de l'Amicale aimerait, avant de statuer sur ce sujet, connaître l'opinion des adhérents. Nous demandons donc à nos amis de nous faire connaître leur point de vue.

Le prix d'un carnet étant en principe de cinq cents francs, combien de billets peut-il contenir ? 10 à 50 francs, 20 à 25 francs, 25 à 20 francs, etc., etc... Il faut toutefois préciser que plus le carnet est gros, plus les frais d'envoi sont élevés ; ce qui diminue sensiblement le profit.

D'autre part, pour les lots, il se présente également deux solutions.

La première : mettre quelques gros lots et faire un lot par carnet (nous vous signalons que, pour la dernière loterie, c'était ce qui était fixé, mais les petits lots étaient vraiment modestes et bon nombre de nos camarades ne les ont même pas réclamés. De plus, l'expédition des lots fut vraiment un travail de Romain).

La seconde : mettre davantage de gros lots et supprimer un lot par carnet. (Des lots très intéressants pourraient ain-

Notre ami Raymond Pagès, 13, avenue Foch, à Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne), adresse un grand bonjour à tous les anciens V.B.

Notre ami François Bontemps, 46, rue de Longjumeau, à Massy (Seine-et-Oise), envoie également un amical bonjour à tous ceux du Stalag V B.

Notre ami Marcel Weil, 73, avenue des Vosges, à Strasbourg (Bas-Rhin), adresse son bon souvenir à tous et en particulier aux anciens du Waldho.

Notre ami Auguste Collard, 5, impasse de la Fosse, à Hem (Nord), envoie toutes ses amitiés aux anciennes connaissances du Stalag.

Notre ami Pierre Desjorges, 9, rue Bulot, à Vichy (Allier), nous écrit :

« ... Je serais très content d'avoir votre visite à Vichy ainsi que celles des camarades de captivité, de passage ici. Je suis toujours à la concession Renault. Bonnichon, notre ex-aumônier, est-il toujours à Saint-Jean-de-Losne ? (Oui, notre doyen est toujours là). Les beaux jours me verront peut-être faire un tour dans sa contrée. Je ne suis pas allé à Paris depuis mon retour d'A.O.E. ; en tout cas je me promets d'aller vous rendre visite. En vous félicitant pour votre dévouement à la cause prisonniers, recevez, chers amis, mon bon souvenir ainsi que tous les camarades du Stalag. Mon bon souvenir à Roland, l'ex-homme de confiance belge, de la part de « M. Delforge ».

Notre ami Henri d'Haennens, 83, rue Paul-Lafargue, à Loos-les-Lille (Nord), nous écrit :

« Quelques mots pour vous remercier du dévouement que vous avez pour les camarades du Stalag V B de Villingen. Cela prouve qu'on n'oublie pas les dures années que nous avons passées loin des nôtres... Je vous envoie une bonne et cordiale poignée de mains. Bien le bonjour à tous les camarades du V B. »

Notre ami Antoine Laffay, route de Saint-Just, à Saint-Symphorien-de-Laye (Loire), nous écrit : « J'ai été heureux de recevoir votre circulaire, fin décembre, m'apprenant l'existence de notre

Amicale du V B et l'aimable offre que vous me faisiez d'en devenir membre : adhésion que j'ai acceptée de grand cœur, heureux de faire partie à nouveau de la grande famille que nous formions derrière les barbelés en ces longs jours de malheur... J'ai bien reçu aussi, le 5 février, votre lettre m'accusant réception de ma cotisation. J'ai reçu par le même courrier ma carte de membre de l'Amicale et mon dossier médical. Ce dernier forme un ensemble de pièces pouvant m'être très utiles un jour futur, car, ayant été blessé au Kommando de l'Alu, je suis pensionné à 95 % (brûlures graves) et l'on ne possède jamais trop de pièces de ce genre pour la défense de ses droits, le cas échéant. J'ai reçu aussi trois des bulletins que j'ai parcourus avec plaisir et intérêt. Aussi je vous prie, cher président et les camarades qui vous entourent, de recevoir tous mes sincères remerciements et l'assurance de ma fraternelle amitié. »

Notre ami Pierre Vivier, Pont Belanger, par Pont-Farcy (Calvados), se rappelle au bon souvenir des anciens infirmiers du Waldho où il est resté d'août 1941 à août 1942. Notre ami Perron transmet à son ancien camarade de la chirurgie tout son bon souvenir.

Notre ami Joseph Haab, 38, rue de Lille, à Belfort, adresse « un amical bonjour aux anciens de la popotte « L'Auberge » : Dant, Galhié, Brunaud, Coché, que j'ai eu le plaisir de revoir à La Bresse et meilleurs vœux à tous. »

Notre ami Marcel Turgis, chemin des Mandroux, à Castelnaud-le-Lez (Hérault), envoie ses amitiés à tous. L'ancien directeur de la Roulotte, fidèle amicaliste, nous adresse un généreux virement en règlement de sa cotisation 1957. Les anciens pensionnaires de la Roulotte adressent à leur ami Marcel leurs meilleures pensées et leur amical souvenir.

Notre ami Raymond Truffly, 82, boulevard Michelet, à Marseille, nous signale sa nouvelle adresse et, toujours sportif à tout crin, dirige un club de football marseillais de Division d'honneur. Bravo, Truffly ! Nous sommes heureux de féliciter notre ami pour la récompense qui vient de lui être attribuée pour son dévouement à la cause sportive. En effet, « L'Officiel » du 27 janvier 1957 nous apprend qu'il vient de recevoir la médaille de bronze de l'Education Physique et des Sports. Truffly adresse à tous ses bonnes amitiés.

(Voir la suite page 4)

**NOUBLIE PAS NOTRE NOUVELLE FORMULE !**

**« UN AMICALISTE = UN NOUVEL ADHERENT »**

**ENVOIE UN NOM, UNE ADRESSE NOUVELLE ET NOUS FERONS LE NECESSAIRE.**

**C'EST LA MARCHÉ EN AVANT DE L'AMICALE QUI EST EN JEU.**

**FAIS TON DEVOIR !**



A leur siège du 16 de la rue Joseph-Serlin, à Lyon, nos amis du Groupement des Amicales de Camp de la région lyonnaise ont tenu, le 17 mars, leur Assemblée générale, sous la présidence de Julien Toucane, vice-président de l'U.N.A.C., et en présence d'une nombreuse assistance dans laquelle on remarquait Mme Morin, marraine du Groupement; le bâtonnier Fauconnet, adjoint au maire; MM. Mallaret, secrétaire général de l'Office des A.C. et V.G.; Poncet, représentant le direc-



Pour vos fêtes de famille et vos réunions de P.G.

**CHAMPAGNE LE BRUN-DOMI**  
(ancien P.G.)  
Menthelon (Marne)

Demandez prix et conditions

## Avec nos amis Lyonnais

teur interdépartemental du Ministère des A.C. et V.G.; Egabert, président de l'Association départementale des déportés du travail; nos camarades Marcel Simonneau, président national des III; Louis Pagay, délégué régional de l'U.N.A.C.; Thierry, vice-président de l'A.D.C.P.G.; Michaux, président de la Section du Rhône de l'U.N.E.G.; Debal, des Cheminots A.P.G.; Bienfait, des A.P.G. des P.T.T.

Après une allocution vibrante de Morizot, président du groupement, le copieux rapport moral de Vial, très applaudi, le compte rendu financier de Chatenoud, le rapport de la Commission de Contrôle, présenté par Villefranche, ceux de Duivon sur l'action sociale, de Fournel sur le fonctionnement du Cercle et sur l'activité de la Commission des Fêtes, ont montré la vitalité du groupement qui est en plein essor.

Il a été procédé à la réélection du Bureau et des Commissions, dont voici la composition.

Président : André MORIZOT (III).

Vice-présidents : André BORNAT (XII) (Propagande Boules); Paul CHALESSIN (XVII) (Cercle); Marcel TOGNAN (IX) (Commission Sociale); Edmond WAUTOT (I) (Cercle-Propagande).

Secrétaire général administratif : Henri GABREL (I).

Secrétaire général rapporteur : Lucien VIAL (VIII).

Secrétaire adjoint administratif : Marcel DUIVON (XII).

Secrétaire adjoint rapporteur : Eugène PARROT (IX).

Trésorier général : Paul CHATE-NOUD (VII).

Trésorier adjoint : Marius LA-CRUCHE (XII).

Membres du Bureau : Clodomir RICHARD (VII); Robert FOURNEL (XIII); Adolphe DESGEORGE (VI); Henri VIGIE (III), adjoint à la Commission des Fêtes.

COMMISSIONS PERMANENTES  
COMMISSION DES FÊTES  
Responsable : FOURNEL (XIII);

Adjoints : VIGIE (III); BENASSY (III); DORIER (III); DIENNET (VII); DUIVON (XII); GUY (IV); SEBELIN (XIII); LACRUCHE (XII).

COMMISSION DE PROPAGANDE  
Le Délégué régional de l'U.N.A.C.; le Président du Groupement; BORNAT (XII); VIAL (VIII); WAUTOT (I).

COMMISSION DE CONTROLE  
MEYER (VII), PARADIS (369), THIBERT (I).

COMMISSION DES BOULES  
Responsable : BORNAT (XII); Membres : BERLIET (X et XI); DESGEORGE (VI); DUIVON (XII); JOURDAN (369); MARION (XII).  
COMMISSION EXÉCUTIVE DU CERCLE  
CHALESSIN (XVII), FOURNEL (XIII), WAUTOT (I).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CERCLE  
Deux délégués de chaque Amicale.

COMITÉ DE COORDINATION P.G.  
PAGAY, MORIZOT, GABREL.  
ADMINISTRATEURS A L'OFFICE DES A.C. ET P.G.

PAGAY, GABREL.  
Puis Thierry, Ecabert, Michaux sont venus apporter le salut et

### La déchéance du droit à la retraite d'A.C.

En réponse à une question écrite posée par un parlementaire, le ministre des A.C. et V.G. vient de rappeler que la règle de prescription annale des arrérages de la retraite du combattant, prévue au 4<sup>e</sup> alinéa de l'article L. 258 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, joue dans tous les cas où, sans raison valable, les intéressés n'ont pas perçu les arrérages échus de la retraite du combattant dans le délai d'un an.

Ce délai d'un an court de la date d'échéance du premier coupon non perçu qui suit le dernier terme acquitté, ce qui, pratiquement, conduit à laisser aux intéressés après chaque échéance régulièrement perçue un délai de : quinze mois pour les anciens combattants dont la retraite est payable trimestriellement, c'est-à-dire pour ceux qui sont âgés de 55 ans au moins; dix-huit mois pour les anciens combattants dont la retraite est payable semestriellement, c'est-à-dire pour ceux qui sont âgés de moins de 55 ans.

### Hymnée

Le mariage de Mlle Françoise Lacour, fille de M. Raymond Lacour, l'aimable et dynamique directeur du G.E.A., avec M. Jacques Montambert, a été célébré, le 11 mars dernier, en l'église Sainte-Marie des Vallées, Bois-Colombes.

Nos vœux les meilleurs vont aux nouveaux époux et nos félicitations à leurs familles.

### Jean RHEM

Photographe  
Industrie Reportage  
34, rue de la Verrerie  
Paris (4<sup>e</sup>)  
Tél. : Tur. 89-92

### A votre service

### DEMANDES D'EMPLOI

Ex-P.G. membre du Bureau de l'Amicale du Stalag XI A, capacitair en droit, très au courant de la législation sociale, possédant de sérieuses références, recherche situation stable. Ecrire au service du journal, U.N.A.C., 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>), qui transmettra.

M. Assadour Ashgraghian, 11, rue Meslay, Paris (3<sup>e</sup>), recherche un emploi comme aide-magasinier. Lui écrire directement.

### ECHANGE DE LOGEMENT

Maison de campagne à Tavers (Loiret) contre logement région parisienne. S'adresser à M. Edmond Brialy, 5, voie d'Issy, à Malakoff (Seine).

### TAILLEUR

HOMMES - DAMES  
sur mesure  
et prêt à porter

**G. Wolf**

(membre d'honneur de Rawo-Ruska)  
21, rue Biet, Paris (17<sup>e</sup>)  
(Place Clitichy) Bat. 79-79  
(Munissez-vous de votre carte d'Amicaliste)  
A 5 minutes du siège

les vœux de prospérité de leurs organisations respectives, et MM. Poncet et Mallaret ont dit leur désir de voir leurs services continuer à collaborer efficacement avec le groupement.

Enfin Julien Toucane a clôturé la série des discours, avant le coutumier apéritif d'honneur, en constatant la nécessité de ne pas tomber « dans la passion des libertés sans réciprocité et des vécités sans lendemain ».

Un grand concours interrégional de boules est organisé le dimanche 5 mai 1957, à 9 heures précises, au Stade Bouliste, Pont Pasteur, à Lyon, par le Groupement des Amicales de Camp de la Région lyonnaise, avec l'appui de la maison Berger, sous la présidence d'honneur de M. Guilloud, président de la Fédération Nationale de Boules.

En voici le programme :  
64 quadrettes (Inscription 600 fr.).  
Indemnités aux gagnants : 1<sup>re</sup> partie 600 fr.; 2<sup>e</sup> partie 1.000 fr.; 3<sup>e</sup> partie 1.400 fr.; 4<sup>e</sup> partie 2.000 fr.; 5<sup>e</sup> partie 3.000 fr.; 6<sup>e</sup> partie 5.000 francs.

Un lot de consolation sera offert aux perdants de la 1<sup>re</sup> partie.

Championnat cumulé : 13.000 fr. Un cadeau sera offert aux finalistes, avec attribution des challenges.

A 14 heures : Concours complémentaire réservé aux perdants des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties.

Le fanion « Berger » sera offert aux champions ainsi qu'un cadeau. Les inscriptions seront reçues, accompagnées de leur montant, au siège, 16, rue Joseph-Serlin, Lyon-1<sup>re</sup> (Téléphone : Burdeau 17-39), jusqu'au samedi 4 mai, à 18 h.

Le tirage au sort aura lieu samedi 4 mai, à 19 h., au siège. La carte de l'un des organismes suivants : Amicales de Camp, A.D.C.P.G., U.N.E.G., Amicales Professionnelles Anciens P.G., sera absolument exigée à la 1<sup>re</sup> partie (indispensable).



Pourront participer à ce concours les équipes composées d'au moins 3 membres du même organisme P.G., le 4<sup>e</sup> devant, néanmoins, faire partie de l'un de ces derniers.

Seul le règlement en vigueur à la Fédération Nationale de Boules sera appliqué.

Un repas bouliste sera servi sur inscription préalable, au prix de 500 francs (service compris), demi-pot.

L'apéritif sera offert par la maison Berger.

### AMICALISTES, VOTRE TAILLEUR



33, Chaussée-d'Antin  
Paris (9<sup>e</sup>)  
Tél. : TRI 35-02

Et, pour les sportifs, créateur et seul spécialiste du style athlétique

## Marchés communs

Il a tellement été question, au cours des semaines qui viennent de s'écouler, à l'occasion des discussions dont il a fait l'objet devant le Parlement, du marché commun européen, qu'il est bien inutile d'expliquer, dans le détail, de quoi il s'agit.

Mais on peut en schématiser ainsi le principe : en face de nations à forte population, constituant par elles-mêmes et pour elles-mêmes un débouché suffisant à absorber les productions les plus importantes, les pays relativement plus petits se trouvent en état d'infériorité économique quel que soit leur potentiel énergétique, industriel, économique et financier.

Par contre, en regroupant, en coordonnant leurs activités, ces pays peuvent à leur tour devenir dans leur ensemble un marché susceptible d'assurer une consommation qui justifie, et même qui requière, l'extension de toutes leurs industries, et, par voie de conséquence, une baisse de leurs prix de revient, leur apportant la possibilité d'exporter plus facilement et d'améliorer ainsi leur balance commerciale.

Ce qui est vrai pour les peuples l'est également pour les individus. Les coopératives de consommation l'ont d'ailleurs déjà démontré, qui, réunissant une clientèle stable et

dense, peuvent acheter en plus grandes quantités, donc dans de meilleures conditions, et, de ce fait, vendre moins cher des marchandises de qualité égale sinon supérieure, ce qui leur attire un achalandage grandissant.

Par le même processus, un fournisseur, en s'affiliant à un organisme tel que le Groupement économique d'achats, qui lui apporte la clientèle d'un demi-million d'adhérents, multiplie son chiffre d'affaires et peut se permettre, sans diminuer ses bénéfices, bien au contraire, de faire profiter cette clientèle de prix nettement inférieurs.

Mais tout s'enchaîne et, dès lors, il tient à conserver ce débouché étendu qui constitue pour lui un élément décisif de prospérité.

C'est pourquoi le porteur d'un carnet d'achats du G.E.A., faisant partie de ce véritable « marché commun », est certain de trouver, dans toutes les maisons qui sont indiquées sur la liste annexée au carnet, outre le meilleur accueil, des marchandises de qualité certaine et d'obtenir des réductions importantes (de 10 à 25 % selon les cas).

Aussi bien, si vous n'avez pas encore utilisé le Carnet du G.E.A., que vous avez reçu, faites-en l'essai.

### Au Club du Champagne

5, Chaussée d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>). Tél. : PROvence 94-47

animé par nos camarades

Léon JANVRIN (ex-325) et René DELAIR (ex-I A)

Vous pouvez, à toute heure, déguster, à des prix raisonnables, toute la gamme des meilleurs crus de Champagne et déjeuner ou dîner selon une formule adaptée à la vie moderne

### ROBERT EGRAZ

(ex-VI C)

Hôtelier à Saint-Germain-de-Joux (Ain)

Altitude : 500 m. (près de Genève)

vous invite à séjourner dans son hôtel de campagne Simple confort, très jolies chambres, cuisine au beurre

Grands jardins et terrasses

2 rivières à truites, 3 lacs et sapins à proximité

Pension complète (taxes et service compris, boisson en plus) : 1.100 à 1.600 francs par jour et par personne (suivant saison)

Cordial accueil

### FETES

### CHAMPAGNE BINET

Binet doux 1/2 sec  
Bouteille : 570 fr.; 1/2 bouteille : 325 fr.

Binet brut  
Bouteille : 600 fr.; 1/2 bouteille : 340 fr.

Binet brut 1952  
Magnum : 1.440 fr.; bouteille : 670 fr.; 1/2 : 375 fr.  
1/4 : 205 fr.

Binet crémant 1957, blanc de blanc  
Bouteille : 670 fr.; 1/2 bouteille : 375 fr.

Vin nature blanc de blanc  
Bouteille : 350 fr.; 1/2 bouteille : 203 fr.

(Ces prix s'entendent logé, départ Reims par 15-20-25-30-50 bouteilles ou équivalent)

Adressez-vous à

**HENRI GILBERT**

(Représentant - Ex-Stalag IV B)

162, avenue Parmentier, Paris (10<sup>e</sup>)  
C.C.P. : Paris 12-602.57

### REUNIONS

# SOUS LE SIGNE DU MAQUIGNONNAGE

Après six mois d'instables interventions du ministre des A.C. et V.G., M. Tanguy-Prigent, auprès de ses collègues du gouvernement, après six mois aussi d'utilisation de la force d'inertie par les services des Finances, un arrêté, daté du 6 mars et publié au « J.O. » du 17 mars, vient de fixer un nouveau taux de conversion en francs des marks rapportés de captivité.

En voici le texte, dont nous donnons par ailleurs une analyse susceptible, — de moins l'espérons-nous, — de guider utilement nos camarades dans leurs démarches pour obtenir une nouvelle part de ce qui leur est dû et que l'on essaie par tous les moyens, — y compris certains qui seraient punis par la loi s'ils étaient mis en pratique par le commun des citoyens, — de réduire à la plus simple expression.

ARTICLE PREMIER. — Les anciens prisonniers de guerre, déportés politiques et travailleurs non volontaires en Allemagne, autres que les bénéficiaires des dispositions de l'article 21 de la loi du 27 avril 1946 et de l'arrêté du 26 août 1946, qui ont déposé auprès d'un centre de rapatriement, à la caisse d'un comptable du Trésor ou au guichet d'une banque, des billets de la Reichsbank libellés en Reichsmarks, des billets de la Rentenbank libellés en Rentenmarks ou des Lagermarks, peuvent obtenir l'échange de ces billets contre des francs au taux de 15 francs pour 1 Reichsmark à concurrence d'un montant individuel en Reichsmarks qui, compte tenu des monnaies allemandes déjà échangées en exécution des dispositions de l'article 8 de l'ordonnance du 11 mai 1945, ne peut excéder une somme de 500 Reichsmarks, déduction étant faite des sommes en francs déjà perçues en application de l'arrêté interministériel du 26 janvier 1954.

Par déporté politique, il faut entendre, au sens de l'alinéa ci-dessus, toute personne déportée pour un motif autre que de droit commun.

ART. 2. — L'échange prévu par l'article précédent sera effectué, à

la demande de chaque rapatrié, par les soins du percepteur le plus voisin de son domicile, sur présentation de sa carte de rapatrié et, dans le cas où l'intéressé n'aurait pas bénéficié d'un échange au titre de l'arrêté du 26 janvier 1954, contre remise du reçu qui lui a été délivré au moment du dépôt des monnaies allemandes ou du duplicata en tenant lieu établi par le service ou l'établissement dépositaire.

Dans le cas où le prisonnier, le déporté politique ou le travailleur non volontaire est décédé après son rapatriement, ses ayants droit, à condition de justifier de leur qualité héréditaire, peuvent obtenir, dans les conditions fixées à l'alinéa précédent, l'échange des monnaies allemandes déposées.

Dans le cas où le prisonnier, le déporté politique ou le travailleur non volontaire est décédé avant rapatriement, ses ayants droit, sur justification de leur qualité héréditaire, peuvent obtenir l'échange des monnaies allemandes déposées contre remise du reçu délivré au moment du dépôt. Si les ayants droit présentent le duplicata du reçu de dépôt, l'échange sera effectué à un taux égal à la différence entre le taux prévu par le présent arrêté et celui fixé par l'arrêté du 26 janvier 1954.

ART. 3. — Les paiements effectués par les percepteurs en exécution des dispositions qui précèdent sont portés en dépense au compte spécial de règlement avec les gouvernements étrangers intitulé : « Exécution des dispositions de l'article 11 de la loi du 24 mai 1951 » ouvert dans les écritures du Trésor par l'article 11 de la loi du 6 février 1953.

ART. 4. — Les dispositions des articles 1 et 2 de l'arrêté du 26 janvier 1954 cessent d'être applicables à compter de la date de publication du présent arrêté au « Journal Officiel ».

ART. 5. — Les demandes d'échange de monnaies allemandes cesseront d'être recevables après le 31 décembre 1957.

Ainsi, après vainement tenté de prouver, — par des arguties dont nous avons maintes fois démonté le mécanisme, — qu'au taux de 6 francs, le Trésor public allait être victime de sa largesse à l'égard de ses créanciers, les Finances, pratiquant la défense élastique,

s'accrochent à une nouvelle position de repli, la cote 15.

Mais, si nous sommes sincèrement reconnaissants à M. Tanguy-Prigent et à son entourage, — notamment son directeur de cabinet, M. Lis, qui nous est doublement cher, et pour son dynamique dévouement à la cause de tous les anciens combattants et victimes de la guerre et pour sa fidélité à l'amitié des camps, — nous ne nous tenons pas pour satisfaits par la dernière « demi-mesure » arrachée à la rapacité des maîtres de la rue de Rivoli.

Et, cela, non seulement parce que, dans notre pensée, il n'est qu'un taux acceptable de rembour-

sement des marks, celui de 20 francs, mais aussi parce que nous ne pouvons admettre que restent exclus du droit à remboursement les titulaires de comptes créditeurs sur les « Zahlmestrei », c'est-à-dire la plupart des officiers et sous-officiers à solde mensuelle, dont une partie des avoirs s'est trouvée bloquée en Allemagne dès la libération des camps.

Nos perpétuels adversaires des Finances nous opposeront que le remboursement de cette dernière catégorie de créanciers de l'Allemagne, — et, par conséquent, du Trésor français qui, s'étant institué notre mandataire et ayant, à ce titre, touché plus de deux milliards de francs, — entraînerait une dépense excédant les sommes encaissées, sur ce chapitre, en vertu des accords de Londres.

Nous attendrons pour croire à cette argumentation fallacieuse que l'on nous donne des chiffres; que l'on nous dise par exemple ce qu'aura coûté, même au taux de 15 francs, le remboursement des marks déposés au retour en France. Nous ne parlons naturellement que des sommes remboursées. Car nous sommes bien certains qu'avec leurs comptes d'apothicaire, nos chers, — dans le sens de coûteux, — techniciens du Palais du Louvre nous affirmeront que les frais de gestion et de répartition aux ayants droit ont excédé ceux de remboursement.

Cela nous étonnera d'autant moins que, dans cette même administration, il existe, — et on maintient soigneusement, — une majorité d'impôts et de taxes dont les frais de recouvrement excèdent le produit final.

Un autre point reste, pour nous, en litige, dans cette question de la conversion des marks : c'est le remboursement des fonds des mutuelles.

Nous avons si souvent traité de ce problème que nous nous en voudrions d'en développer à nouveau les données que chacun de nos camarades devrait connaître maintenant.

Toutefois, dût-on nous traiter de radoteurs, si nous considérons comme un devoir d'élever une protestation contre la tendance forcée des Finances à transformer en recettes des sommes dont ils ne sont que les dépositaires à des fins bien déterminées, à plus forte rai-

son n'avons-nous pas le droit d'accepter que leurs exactions s'exercent au détriment de veuves, d'orphelins, de malades ou de déshérités.

Or, c'est précisément de cela qu'il s'agit avec l'amputation actuelle des fonds de mutuelles.

Dans une lettre en date du 24 août 1956, les services du Ministère des A.C. et V.G. ont admis que ces fonds s'élèvent, d'une part, à 9.568.882.60 R.M., bloqués au clearing allemand, et, d'autre part, à 494.396 R.M. déposés collectivement à la Banque de France.

Ce sont donc plus de 10 millions de marks qui sont dus aux Mutuelles de camp et il est inadmissible que le Trésor public, — alors qu'il détient, en qualité de liquidateur de ce genre d'avoirs bloqués, plus de deux milliards dont il ne répartira pas, de l'avis des spécialistes, la moitié à l'occasion de la conversion en francs des marks des rapatriés, — puisse nous répondre comme à des mendiants : « On vous a déjà donné ».

Certes, on nous a consenti une avance de cent millions sur les deux cents qui nous ont été reconnus explicitement au cours de la séance de l'Assemblée nationale du 25 août 1946.

Mais, au cours de cette discussion, des hommes comme le regretté député Aubry et M. Delom-Sorbe ont bien stipulé qu'il ne s'agissait pas d'une subvention ni d'un don mais du remboursement d'une partie de ce qui nous était dû, constatation contre laquelle aucun des gouvernements de l'époque n'a osé s'inscrire en faux.

Aujourd'hui, on espère, rue de Rivoli, que le vent a tourné et qu'avec quelques communiqués à la grande presse, — qui n'a pas toujours le temps de vérifier ce qu'on lui affirme en haut lieu, — il sera possible de nous faire passer pour d'insatiables quémandeurs.

C'est une qualification que nous récusons : nous ne quémandons pas; nous demandons seulement ce qui est notre dû.

Marcel L.-C. Moysse.

## COMMENT OBTENIR LE REMBOURSEMENT DES MARKS AU NOUVEAU TAUX

### 1<sup>er</sup> cas

Le rapatrié a déjà obtenu la conversion d'un certain nombre de marks, au taux de 6 francs.

Sur présentation de sa carte de rapatrié, à la perception où il a encaissé ce premier versement, il recevra un complément de 9 francs par mark.

### 2<sup>e</sup> cas

L'intéressé n'a pas encore fait valoir ses droits à échange des marks déposés par lui lors du rapatriement.

Sur présentation, à la perception de son domicile, de sa carte de rapatrié et contre remise du reçu de dépôt des marks (ou de son duplicata), il en obtiendra le remboursement au taux de 15 francs et à concurrence de 500 marks au maximum, déduction faite de la somme déjà convertie lors du rapatriement (en principe 100 marks).

Il est prévu par de précédentes instructions ministérielles que, si le demandeur ne possède pas d'autre preuve de son dépôt qu'une mention sur la carte de rapatrié, il appartiendra au percepteur de transmettre cette pièce aux services compétents, pour vérification, puis de la restituer à l'intéressé au moment du paiement.

Toutes les dispositions énumérées sont applicables aux ayants cause des rapatriés décédés, qui devront toutefois présenter, en outre, un certificat d'hérédité délivré par le maire de la résidence du défunt.

La forclusion des demandes de remboursement est fixée, dans tous les cas, au 31 décembre prochain.

## NOUVELLES...

### Au ministère des A.C. et V.G.

M. Tanguy-Prigent, ministre des A.C. et V.G. a procédé, jeudi 4 avril, dans la Cour d'honneur des Invalides, à une importante remise de décorations à d'anciens déportés.

En Algérie, notre ami Pierre Lis, directeur du cabinet du ministre des A.C. et V.G., a inauguré, le 6 avril, à Sidi-Bel-Abbès, la Maison de Retraite des Anciens Légionnaires.

Les directeurs des Services extérieurs se sont réunis au Ministère pour trois journées d'études, les 3, 4 et 5 avril. M. Jean Le Coutaller, sous-secrétaire d'Etat, y a traité notamment des problèmes posés par l'Afrique du Nord.

### Autour des « zones investies »

Dans une question écrite, adressée au ministre des A.C. et V.G., un parlementaire, M. Bouxom, avait proposé que « l'examen des dossiers de demande de carte du combattant émanant de militaires capturés dans les régions considérées comme zones du moment investies soit confié aux commissions compétentes des Offices départementaux »; ceci afin d'en accélérer l'instruction.

En réponse, M. Tanguy-Prigent avait fait connaître, ainsi que nous l'avons indiqué précédemment, — que « cette procédure irait à l'encontre des dispositions réglementaires ».

Revenant à la charge, M. Bouxom, dans une nouvelle question écrite, a fait observer au ministre qu'une procédure analogue à celle qu'il avait proposée, dans le cas envisagé « a été adoptée en ce qui concerne les dossiers des rapatriés dans des conditions non prévues par la convention de Genève ».

Il lui signalait que l'Office départemental de la Seine, ayant statué ces temps-ci sur des demandes présentées en 1948, la procédure envisagée permettrait aux

intéressés, qui en sont à leur neuvième année d'attente, d'obtenir immédiatement satisfaction.

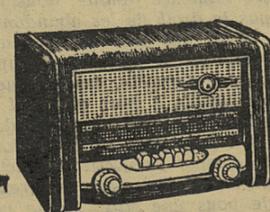
Il lui demandait donc s'il comptait examiner à nouveau ce problème et s'il n'accepterait pas de réviser sa position et de prendre, par décret, à l'égard des militaires capturés dans les zones du moment investies, une mesure identique à celle qui est intervenue à l'égard des rapatriés dans des conditions non prévues par la convention de Genève.

Le ministre vient de faire connaître sa réponse que voici :

« Il n'existe aucune analogie entre les dossiers des prisonniers de guerre, rapatriés dans des conditions autres que celles prévues par la convention de Genève et ceux des prisonniers de guerre

# RADIO-CARILLON

A. NOEL - EX-P.G.  
10, RUE PIERRE-PICARD - PARIS 18<sup>e</sup> - TÉL. : MON. 47-99  
TOUS LES JOURS, SAUF DIMANCHE, DE 9 A 20 HEURES - BUREAU DE VENTE 1<sup>er</sup> ETAGE-DROITE  
MÉMO : BARBES-ROCHECHOUART



**CARILLON 624** 6 LAMPES  
AVEC CADRE ANTIPARASITES **16.900'**



**CARILLON 644** 6 LAMPES  
CADRE ANTIPARASITES INCORPORÉ **18.750'**



**CARILLON 666** 6 LAMPES  
GRAND CADRE A AIR INCORPORÉ ET ORIENTABLE - 19 TOUTE RECEPTION SANS PARASITES - EFFICACITÉ A PLUS DE 75%  
PRIX NET TOUTES TAXES COMPRISSES **20.000'**

**CONDITIONS DE GARANTIE UNIQUES EN FRANCE**

Tous les appareils sont entièrement garantis trois ans, aussi bien pour les pièces que pour la main-d'œuvre, lampes 8 mois

**GRAND CHOIX : RADIO & RADIO-PHONOS**  
12 MODÈLES 6 A 8 LAMPES  
TOURNE-DISQUES NUS ET EN MALETTE  
ELECTROPHONE COMPLET  
**CATALOGUE gratuit**

**RADIO-ELECTROPHONE 926**  
6 LAMPES, GRAND CADRE A AIR INCORPORÉ  
TROIS VITESSES - 2 SAPHIRS  
DISQUES ORDINAIRES ET MICRO-SILLONS  
**34.200'**  
EXPEDITION DANS TOUTE LA FRANCE

C'est en se spécialisant à fournir aux camarades A.P.G. DEPUIS 1945 que RADIO-CARILLON peut vous garantir

## pour le meilleur prix le maximum de qualité !

**15%**

DE REMISE  
A.P.G.

**SUR TOUS LES PRIX DU CATALOGUE**

## ...ET ÉCHOS

capturés dans les zones dites du moment investies.

« Car il résulte des dispositions de l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> juillet 1955, publié au « Journal Officiel » du 9 juillet 1955, page 6874, portant abrogation du paragraphe A de l'article A. 124 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (rapatriés dans des conditions autres que celles prévues par la convention de Genève), que les demandes de carte du combattant présentées au titre des opérations effectuées après le 2 septembre 1939, doivent être désormais examinées en application de l'article R. 224-C dudit code lorsque les postulants remplissent l'une des conditions fixées par ledit article et n'entrent pas dans l'une des

catégories indiquées aux articles A. 124, paragraphes B et C, A. 125 et A. 126 du code précité.

« Il s'ensuit que les prisonniers de guerre, rapatriés dans des conditions autres que celles prévues par la convention de Genève, qui ne sont pas en situation irrégulière provenant de l'initiative non contrainte de l'intéressé (art. A. 124-B et C), qui ne sont pas convaincus par l'autorité militaire d'avoir abandonné le combat (art. A. 125), qui n'ont pas fait l'objet d'opposition (art. A. 126) et qui remplissent, par ailleurs, les conditions fixées par l'article R. 224-C, paragraphes 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> (capturés dans une unité combattante, et soit détenus six mois en territoire occupé par l'ennemi, soit immatriculés dans un camp en territoire ennemi où ils ont été détenus pendant quatre-vingt-dix jours) peuvent obtenir, à ce titre, la carte du combattant.

« Par contre, en ce qui concerne les prisonniers de guerre capturés dans une zone dite du moment investie, les conditions d'attribution du titre de combattant sont totalement différentes.

« Il ne s'agit pas, en l'occurrence, d'application de textes réglementaires, mais d'une délibération prise sur avis et proposition de la sous-commission de la carte du combattant, stipulant que, sauf éléments d'appréciation contraires, bénéficieront de la présomption favorable dans le cadre de l'article R. 227 du code susvisé, les prisonniers de guerre 1939-1945 qui n'ont pas appartenu à une unité combattante, mais qui ont été capturés dans une zone du moment investie.

« Les dossiers de l'espèce ne peuvent, en aucun cas, être instruits au titre de l'article R. 224, dont l'application est limitée aux prisonniers de guerre capturés en unité combattante.

« Dans ces conditions, la réponse faite à la précédente question écrite ne peut qu'être confirmée. »

# DE QUOI DEMAIN SERA-T-IL FAIT ?

Notre Amicale est forte, très forte, parce que en pleine évolution, quoique cela puisse paraître étrange après quinze ans d'existence.

Chaque mois amène des adhésions nouvelles, à croire que la France n'est pas desservie par un réseau de communications rapides et qu'il est nécessaire que plusieurs années s'écoulent pour que les anciens Gefangs puissent se retrouver.

Ce ne sont pourtant pas les communications qui manquent ni les moyens de liaison, mais il régnait encore une sorte d'apathie parmi certains de nos ex-compagnons de chaîne et qui leur fait dire : « La barbe avec leurs histoires de prisonniers, nous en avons soupé pendant cinq ans. Je ne veux plus en entendre parler ». C'est une opinion qui, partiellement, se défend.

Chaque être a une complexion, un comportement qui lui est propre, il voit le monde au travers des vitres de la maison intime, de son « Moi », lequel a pu être affecté par les vicissitudes de la vie, des revers, des chocs que nous ignorons : 1.500.000 prisonniers représentent tout de même une multitude de cas qui, à nous simples mortels, peuvent sembler extraordinaires, mais en réalité ne sont que les pierres disparates qui représentent la somme psychologique d'un monument qui fait le monde.

Sans doute, certainement même, allez-vous, chers amis lecteurs, trouver étonnant que le disert, le gai, reporter de nos réunions écrive dans un style soudainement différent, mais cela est nécessaire, car quelques-uns, que je qualifierais presque de minus habens, croient que les chroniqueurs ne sont que des clowns de qualité inférieure tout simplement bons à faire rire, — sans toutefois demander d'efforts intellectuels à cette catégorie de rieurs qui en seraient incapables.

Notre Amicale arrive à un tournant, et, quand je dis tournant, je ne veux pas dire chute. Ce tournant est un virage, un virage qui peut, qui doit, nous amener devant un paysage tout nouveau, tout plein de fertiles plaines inondées d'une chaleur que le grand soleil leur dispense.

C'est à ce virage qu'est arrivée notre Amicale. Devant elle, s'éploie, je dis bien s'éploie, une vie, une activité qui sera comme l'aigle d'un Empire souverain et éternel, l'amitié, l'amitié féconde.

1945... 1957... Douze ans ce sont écoulés depuis notre délivrance. Notre Amicale n'a cessé de vivre depuis cette époque et même avant puisque ceux qui sont revenus avant nous ont, avec une opiniâtreté tenace, toujours œuvré pour nous préparer une voie débarrassée de ces débris que l'on nomme complications administratives.

Ceux qui ont pris en mains le sort de cette Amicale naissante sont toujours sur la brèche, dévoués, désintéressés. Si je parle de ces prisonniers avec tant d'enthousiasme c'est que je n'en suis pas.

Je suis revenu tout bêtement en 1945 et j'ai été heureux de trouver une équipe qui m'avait préparé le chemin, équipe qui fait partie de ceux que, là-bas, les esprits chagrins appelaient « la chapelle du Stalag », les « planqués », etc...; et, même en 1957, à l'heure où le recul du temps pourrait mettre en lumière les inexactitudes d'un pareil jugement, il y en a encore, — peu nombreux, Dieu merci ! — qui pensent que le fait d'être « membre du Bureau » est une situation enviable et pleine d'intérêt (intérêt pris dans le sens d'une petite ristourne).

Cette pâle et anémique petite vaguelette de dénégateurs, perdue dans le vaste océan des amicalistes présents et futurs (je dis futurs parce que je suis certain que de nombreux ex-Gefangs ignorent encore l'existence effective et constructive de notre Amicale), s'amenuise progressivement et les classeurs de fiches d'adhésion s'emplissent chaque jour un peu plus.

L'Amicale, une grande fille adolescente, puisque maintenant âgée de quinze ans, parce qu'il ne faut pas oublier, même si je me répète, qu'elle a été engendrée en 1942, lorsque quelques-uns de nos camarades ont quitté les fastes de notre séjour en Schwarzwald pour réintégrer la ville dite Lumière. Depuis quinze ans, cette enfant est devenue fillette, puis jeune fille, a eu de nombreux flirts qui se sont avérés fidèles et pas jaloux du tout puisqu'ils sont réunis frileusement dans son giron et forment à l'heure actuelle une grande famille qui réunit 2.800 membres. Notre fillette, mûrie avant l'âge, sans pour cela se rider, est toujours jeune, pleine d'entrain et d'enthousiasme. Chaque jour, de nouveaux prétendants viennent solliciter son sourire.

Les épouses et les enfants de ses flirts se sont groupés en un ciment d'amitié indestructible. Les années ont passé, les enfants ont grandi, ont fait souche. Maintenant c'est à un généraliste que nous devrions confier la relation de notre histoire. Il n'est que de voir une de nos réunions pour comprendre que notre Amicale est immortelle. Immortelle, oui, mais ses membres ne le sont pas et c'est là qu'est le drame. Dans son allocution claire, vivante, notre ami Langevin a souligné les pertes cruelles que nous avons subies. C'est là le tournant, le virage : chaque jour, nous l'avons dit, nous enregistrons de nouvelles adhésions, mais aussi, hélas ! de nouveaux vides dans nos rangs. Devant cet inéluctable coup de foudre du destin, nous devons resserrer nos rangs.

Quinze ans ! Alors que d'autres Sociétés, Amicales, Groupements sont tombés dans l'oubli, nous subsistons toujours.

C'est un succès indéniable, l'avenir est avec nous ; mais sachons en être dignes et faisons-nous un devoir de remplir nos salles de réunions. Je dois avouer avec peine, avec mélancolie, que beaucoup d'entre nous n'ont pas compris la grandeur du mouvement ainsi déclenché. Ce dimanche 10 mars s'est avéré comme un lamentable abandon de trop nombreux camarades, camarades de Paris, dois-je préciser puisque, sur vingt-cinq présents, que nous étions, en dehors des membres du Bureau, trois Provinciaux ont pris la peine de se déplacer : Homeyer, d'Epinal, Martin, d'Angers, Logeard, de Lyon. Notre grand (par la taille et par le cœur) Jeangeorges, retenu par un déplacement non prévu, avait pris la peine de nous rendre visite la veille de notre réunion. Nombreux sont ceux d'entre nous qui ont vivement déploré de ne pouvoir exprimer de vive voix leur amitié à la familiale équipe de La Bresse.

Bien entendu, je n'englobe pas dans cette série de lâcheurs ceux qui, effectivement retenus, s'étaient excusés.

Je ne veux pas prendre la jaquette et le col à coins cassés de l'irréductible censeur, mais laissez-moi vous dire, encore une fois, combien nous fûmes déçus de constater en cette journée que de nombreux ex-compagnons de détresse nous avaient fait faux-bond. Le temps était clémente, certes, c'était là une occasion unique de brûler le carburant que l'on dit rare, mais en réalité trouvable en y mettant le prix, mais « une fois par an » une fois par an où l'on peut retrouver ceux avec lesquels

on a fraternellement partagé les poux ! L'esprit prisonnier serait-il contaminé par le pus qui actuellement sert d'atmosphère à la France ? Non, non et non. Si nous avons enregistré si peu de participants à notre réunion du 10 mars, il doit y avoir une explication tangible et je suis sûr que, la

prochaine fois, les candidats à nos agapes se plaindront amèrement — et je m'en réjouis d'avance — de ce que la salle était trop petite.

Cette salle, ces agapes, je vais vous les décrire, car, ainsi qu'aux fois précédentes, une ambiance familiale déployait sa réconfortante chaleur, et permettez que, tout en nuances, je me dégage — avec peine — de ce sentiment d'abandon qui nous a empoignés au début de la journée, pour reprendre le ton du chroniqueur afin de vous faire vivre les heures que nous avons vécues en cette journée, — condensée —, du 10 mars.

A 10 heures, dans la salle de réunion toute flamboyante de ses ors, il y a quatre ou cinq présents. Comme, à Paris, beaucoup considèrent une pendule comme un objet élastique, nous croyons naïvement qu'à 10 h. 30 il y aura la foule convoitée. Espoir déçu : à 10 h. 45, Langevin ouvre la séance devant vingt-cinq auditeurs. Notre dévoué président remercie, non pas suivant l'usage la nombreuse assistance, mais les camarades qui ont fait l'effort de venir attester par leur présence que l'Amicale n'est pas une entité fantomatique mais une réalité bien vivante.

Une minute de silence est, sur l'invitation de Langevin, observée en l'honneur de nos morts tant en captivité que de ses suites.

Le quorum n'étant pas atteint, il est procédé immédiatement à une Assemblée extraordinaire.

Rose lit le procès-verbal de la séance du 26 février 1956 qui est adopté à l'unanimité. Langevin remercie Homeyer, et de sa présence et de la belle réunion de La Bresse. Rose reprend la parole et nous fait le clair exposé de son rapport moral dont l'abondance des matières nous oblige à ajourner la publication. Il a bien droit aux remerciements du président lequel rappelle ensuite le placement des enfants en vacances dans la Sarthe. Encore une réalisation que beaucoup ignorent.

Notre ministre des Finances, — je m'excuse de lui donner un tel titre, — nous lit ensuite le compte rendu financier, qui, s'il était connu des absents, les inciterait à se montrer plus fidèles : la situation est claire, nette et invite au plus lumineux optimisme malgré les charges qui l'accablent. Lamy, commissaire aux comptes, se fait une joie de souligner la parfaite tenue des livres et de demander que dans « Le Lien » soit fait un appel aux dons particuliers. Je m'explique : au cours de l'année 1956, 330.000 fr. de dons, secours, sans compter les colis aux familles les plus touchées, ont été dépensés par l'Amicale. Certains d'entre nous jouissent, et j'en suis heureux, d'une situation confortable ; si chacun, dans son domaine et ses possibilités, participait aux libéralités philanthropiques, nous pourrions développer notre service d'entraide qui est le but de notre Amicale. Ces quelques lignes ne demeureront pas stériles, j'en suis certain : ce ciment fait de poux, de crasse, d'heures perdues, d'angoisse, de lettres attendues, d'innommable soupe partagée en frères, d'air infect respiré sous les lits à trois étages, ce ciment d'amitié n'est pas près de s'effriter.

Au sana, à l'hôpital, nombreux, hélas ! sont ceux que nous avons connus là-bas. La Camarde passe et de sa faux moissonne le champ de nos anciens compagnons de lit, de pioche. Restent les veuves, les orphelins ; ils sont membres de notre immense famille, nous n'avons pas le droit de les abandonner. Vous qui avez eu la chance de remonter à la surface après la grande tempête, tendez une main secourable à ceux qui sont encore aux prises avec une lame de fond. Chacun paye sa cotisation, certes, mais l'objectif est tellement vaste. Votre cœur généreux fait de vous une élite. Je ne vous en dirai pas plus.

Je ferme ici cette indispensable parenthèse et poursuis ma narration en ajoutant que notre ami Homeyer nous invite à la réunion de la section des Vosges qui aura lieu le 7 avril à Saint-Dié.

L'Assemblée générale a pour but essentiel, ne l'oublions pas, de pourvoir au remplacement... ou à la réélection des membres du Bureau dont le mandat arrive à expiration. Ce sont : Langevin, Rose, Aladenise, Vernoux ; aucun nouveau candidat ne se présente. Les petits papiers sont distribués, un chapeau fait office d'urne.

Résultat :  
Langevin : 99 voix.  
Aladenise : 99 voix.  
Vernoux : 98 voix.  
Rose : 100 voix.

Toujours les mêmes noms ? Signe évident de la confiance que l'on a en ceux qui depuis de nombreuses années se dévouent à notre Amicale.

Le programme officiel est épuisé.

Glissons-nous vers le bar et, comme l'absinthe est interdite en France, depuis 1915, je crois, arrosons-nous le vestibule de la boîte à mensonges avec un petit pastis qui rappelle, d'assez loin, cette bonne Corse chaude et parfumée... et passons à table où bientôt un sympathique bruit de mâchoires atteste que les dentistes du Waldho n'ont pas de chances d'avoir des clients parmi nous.

Aussitôt le café avalé, arrosé de fine, pour certains peu amateurs de lait, qui, par conséquent, n'auront pas besoin d'être désintoxiqués, nous allons prendre le frais sur le Perron (celui de l'entrée, pas le Perron du journal...) cependant que des camarades dévoués aident à retirer les tables et que l'orchestre s'installe : Paso, valse, minou-minou, pardon cha-cha-cha, et les jeunes et les vieux s'efforcent de glisser sur un produit destiné, en principe, à aider les danseurs, mais qui en réalité fait adhérer les semelles.

Quelques camarades, obligés de déjeuner en famille, arrivent, certains avec ladite famille.

En fin de soirée, notre ami Roger nous passe le film réalisé à La Bresse et nous revivons sur l'écran les trois journées que j'ai eu la joie de vous décrire en son temps. La danse est reprise jusqu'à 20 heures.

20 heures ! Il est temps de penser à dîner (c'est fou ce que les anciens prisonniers pensent à leur panse). Les voitures disponibles sont réquisitionnées et une bonne vingtaine de convives se retrouvent chez Pedro, le restaurateur dont je vous ai parlé. Je résume : Plein la lampe et de qualité ! Au cours du repas, Colette Avry, accordéoniste et chanteuse réaliste, accompagnée de Sym Arno, vient nous créer cette ambiance Vieux Paris que nous aimons tant.

Mais la terre tourne, et les aiguilles de la pendule aussi. J'ai raté mon dernier métro. La famille Gehin me dépose juste à la frontière de la médina près de laquelle j'ai mon gîte.

Une nouvelle journée V B est entrée dans les annales. Le début de mon article peut sembler amer, je n'ai pas voulu dissimuler mes sentiments, mais, à la réflexion, notre Amicale n'a que quinze ans, c'est l'âge ingrat, la crise de croissance devant un programme grandiose pour l'accomplissement duquel Mademoiselle V B se montrera à la hauteur, toujours vivante, toujours généreuse.

Au bras de cette belle fille, je vous crie bien haut : Vive le V B.

Charles Saint-Omer.

## CHAMPAGNE R. BERTIN

(ex-P.G. Waldhotel, V B)

Propriétaire récoltant Manipulant

VRIGNY, près de REIMS

Vente directe

Renseignements sur demande

## LE CARNET DU V B

(Suite de la page 1)

### NOS DEUILS

Nous avons la triste mission d'annoncer à nos camarades les décès d'un de nos plus fidèles amis. Notre camarade Jean Borrel n'est plus ; il a succombé à une longue et cruelle maladie contractée en captivité.

Beaucoup de camarades ont connu Jean Borrel au camp et au Waldhotel où sa profession de chimiste l'avait désigné pour tenir l'emploi de garçon de laboratoire. En fait, ses connaissances professionnelles étaient telles que bientôt Borrel fut le véritable chef du laboratoire de l'hôpital.

A partir de ce moment, le nombre de D.U. augmenta de telle façon que les Allemands établirent plusieurs contrôles afin de freiner cette avalanche de réformés. Jamais notre ami Borrel ne fut mis en cause ni même suspecté, tant son travail était bien fait. Un grand nombre de camarades lui doivent leur retour en France. Mais, à manipuler, dans des conditions de sécurité bien imparfaites, microbes et sérums, il contracta la maladie qui devait l'emporter.

Les obsèques de Jean Borrel eurent lieu, le 6 mars 1957, en l'église St-Denis-du-Saint-Sacrement, à Paris. La levée du corps eut lieu au domicile de notre pauvre ami, 5, rue du Pasteur-Wagner. Une foule nombreuse a assisté au convoi, service et inhumation. L'Amicale était représentée par son président Langevin auprès de qui se trouvaient nos amis H. Perron, G. Piffault, C. Hardy, M. Parrot, Bérard.

Que Mme Jean Borrel veuille bien trouver ici l'expression de l'affectueuse sollicitude des amis de son mari. L'Amicale prend part à sa grande douleur et l'assure que le souvenir de Jean Borrel restera à jamais gravé dans la mémoire de ceux qui l'ont approché.

L'Amicale et les anciens d'Eberhardzell ont été douloureusement surpris d'apprendre le décès de leur ami André Perrard, 2, rue des Rosiers, Paris (4<sup>e</sup>).

Ce fidèle amicaliste a été ravi à l'affection des siens, à l'âge de 42 ans, alors que rien ne laissait prévoir une disparition aussi prématurée.

A Mme Perrard et à ses enfants, l'Amicale présente ses condoléances émuës et l'expression de sa sympathie attristée. Notre camarade Perron représentait l'Amicale aux obsèques de notre ami.

## Waterman



## FABRIQUE DE MEUBLES

7 ter, avenue de St-Mandé Paris (XII<sup>e</sup>)

## RYSTO Raymond

Ex-No 5305

Membre de l'Amicale No 543

## SALLES A MANGER CHAMBRES A COUCHER ENSEMBLE STUDIO

## DÉPOSITAIRE DE FABRIQUES

Cuisines modernes  
Éléments, tables  
Sièges modernes  
rustiques et basques  
Sièges de jardin  
Pliants, Transats

Prix marqués en chiffres connus

Facilités de paiement sur demande

Prix spéciaux aux Membres de l'Amicale

Pour tous renseignements n'hésitez pas à téléphoner ou à écrire

Tél. DIDerot 45-07 Métro : NATION

Le gérant : PIFFAULT. Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris

## MAISONS RECOMMANDÉES

**HOTEL - AUBERGE DES VIEUX - MOULINS**, chez Bernard Jeangeorges, à La Bresse (Vosges). Tél. 63. (Grande salle pour banquets, Pension de famille, Cuisine bourgeoise.)

**ANGEL et Fils**, 10, quai de la Mégisserie, Paris (Graines, plantes et arbres fruitiers).  
**Henri FAURE**, fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2<sup>e</sup>). CEN 11-54.

Où aller le dimanche ? ... Mais chez **Robert LAFEVE, Café-Restaurant-Tabac**, « Les Routiers », à Fontenay-le-Vicomte (Seine - et - Oise). Tél. : 8. Bon accueil. Cuisine soignée. Pêche toute l'année.

**André JACQUES**, mécanographie, réparation, reconstruction, entretien de toutes machines à écrire et à calculer, 44, rue de Bellechasse Paris (7<sup>e</sup>). INV 49-80.

**Maurice BARON**, 38, rue Hermel, Paris (18). Tél. : ORN 69-66. Tailleur Hommes et Dames. Conditions spéciales aux anciens V B.